



Les monoparentalités en Auvergne-Rhône-Alpes : enjeux d'inclusion

MARS 2025

SYNTHÈSE

Contexte

La famille monoparentale est une forme de famille aujourd'hui plus ou moins bien identifiée et reconnue dans le paysage social et institutionnel français : celle où un seul parent assume la responsabilité de l'éducation et des soins des enfants. Cela peut être le résultat d'une séparation, d'un divorce, d'un veuvage, ou d'un choix personnel du parent de ne pas vivre en couple. Ce type de famille se distingue par le fait qu'un seul adulte s'occupe des besoins matériels, affectifs et éducatifs des enfants.

Une visibilité politique croissante de ce sujet a pu être constatée en 2024 avec le rapport sénatorial d'information fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, sur les familles monoparentales, par Mmes Colombe BROSEL et Béatrice GOSSELIN, sénatrices ainsi qu'avec la mission d'information confiée, avant la dissolution de l'Assemblée nationale, par le Premier ministre à

la Députée Fanta BERETE et au Sénateur Xavier IACOVELLI sur le soutien aux familles monoparentales. Le Président de la République lui-même a eu l'occasion de prôner, en mai 2024, un « devoir de visite » (« *C'est un devoir d'être parent et c'est un devoir qui ne s'arrête pas au moment du divorce ou de la séparation* »).

Enjeux et objectif

Il existe des monoparentalités heureuses, qu'elles soient le résultat de choix de vie ou même d'événements subis. Toutefois, comme cette étude le montre, toutes ne sont pas dans ce cas. Les familles monoparentales et les enfants qui les composent sont ainsi bien plus souvent que les autres en situation de pauvreté et de précarité.

Question

Cette contribution entend ainsi fournir des éléments de réponse à la question suivante : « Comment mieux accompagner et soutenir les familles monoparentales d'Auvergne-Rhône-Alpes ? ».

Démarche

De manière classique, un travail de documentation combiné à des auditions constitue le rapport à partir duquel sont formalisées les préconisations des conseillers.

Ces préconisations ont vocation à s'adresser à l'ensemble des acteurs et décideurs intervenant dans les champs de la famille, de la parentalité et de la monoparentalité...





Les préconisations du Ceser

En préalable à ses préconisations, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes précise que celles-ci auront pour double objet de permettre aux familles monoparentales de favoriser leur accès au droit commun (en limitant le non-recours) et de promouvoir des politiques adaptées à leurs spécificités.



Axe 1

Connaissance et médiation

► Préconisation 1

Créer les conditions pour un débat nécessaire et améliorer la connaissance des familles monoparentales pour adapter les politiques publiques à leurs réalités socio-économiques et territoriales.

► Préconisation 3

Expérimenter une convention d'éducation formalisée entre parents séparés pour assurer un suivi cohérent du développement de l'enfant.

► Préconisation 2

Renforcer la médiation familiale et promouvoir la convention parentale pour faciliter les séparations et prévenir les conflits.



Axe 2

Accompagnement à l'emploi - Insertion

► Préconisation 4

Faciliter l'accès ou le retour à l'emploi (garde enfants...)

► Préconisation 6

Labellisation par France Travail des associations accompagnant vers l'emploi les femmes en situation de monoparentalité

► Préconisation 5

Prévenir les indus CAF-MSA en cas de changement de situation

3



Axe 3

Hébergement - Logement

► Préconisation 7

Simplifier l'accès au logement social (dépôt pièces) et renforcer l'hébergement d'urgence pour protéger les familles monoparentales, notamment face aux violences

► Préconisation 8

Développer des solutions de logement adaptées aux parents solos en transition, comme le *coliving*, et lutter contre les discriminations locatives.

4



Axe 4

Accès aux droits communs et spécifiques

► Préconisation 9

Mieux informer sur les droits des familles monoparentales et améliorer leur accès par des campagnes ciblées et une évolution des dispositifs fiscaux et sociaux (quotient familial, congés adaptés).

► Préconisation 10

Faciliter l'accès aux services de la petite enfance et intégrer la monoparentalité comme critère spécifique pour l'accès aux services de la petite enfance et développer des solutions de garde solidaire.



Soutien régional aux familles monoparentales

► Soutenir le fonctionnement des associations œuvrant pour les familles monoparentales

► **Majorer les aides du Pass'Région** pour les jeunes issus de familles monoparentales

► **Ajuster les tarifs de la restauration scolaire**

► Adapter les tarifs des transports scolaires

► **Améliorer l'accessibilité aux transports** pour faciliter le quotidien des parents solos et de leurs enfants



Malgré les défis qu'elles rencontrent, les familles monoparentales en France bénéficient d'une prise de conscience croissante de la part des pouvoirs publics et de la société. Des avancées ont été réalisées, notamment à travers des aides financières, un meilleur accès aux modes de garde et des dispositifs d'accompagnement. De nombreuses associations et initiatives locales œuvrent également pour offrir un soutien concret aux parents solos. Si des efforts restent à faire, la reconnaissance progressive de leurs besoins spécifiques ouvre la voie à des politiques plus inclusives et adaptées. En poursuivant cette dynamique, il est possible de construire une société plus solidaire, où chaque famille, quelle que soit sa composition, trouve les ressources nécessaires pour s'épanouir.

Crédits photos : 123 RF, M. Peres

Téléchargez l'avis sur ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

125 rue Smith – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29